



## Conflie avec la fille du propriétaire

Par **astié**, le **17/05/2011** à **18:12**

Bonjour,

Depuis plus d'un ans je vis dans un ancien maser réhabiliter en plusieurs appartement. Et étant en conflit avec la fille du propriétaire celle si a installer une barrière a l'entrée m'empêchant l'accer a mes deux places de parking. Car bien-sur elle ne veut me donner la clef me permettant d'y entrée. Sachant que j'ai deux enfants mineur a ma charge 5 ans et 10 ans et que si il y avais un accident je ne pourrais faire rentrée aucune voiture. Cela se trouve derrier les boites de nuit et mon amie du au faite de se garée dehors ces fait déjà casser son par-brise et mes parent étant invalide ne peuvent faire de longue distance a pied. S'il vous plais qu'elles sont mes recours?????

Par **mimi493**, le **17/05/2011** à **21:49**

Le bail de location mentionne-t-il la possibilité de se garer sur ces places à l'intérieur ?

Par **astié**, le **17/05/2011** à **22:39**

oui sur le bail j'ai mes emplacement d'écrit

Par **mimi493**, le **17/05/2011** à **22:53**

Donc LRAR de mise en demeure de faire cesser ce trouble de jouissance du bien loué, de vous donner les clés du portail sans délai et une indemnisation pour la période où vous n'avez pas pu jouir entièrement du bien loué. Qu'à défaut vous saisissez le tribunal d'instance pour avoir les clés sous astreinte journalière en sus des dommages et intérêts

Par **astié**, le **17/05/2011** à **23:00**

merci beaucoup pour ces informations qui vont m'être très utiles.

Pensez-vous que je peux parler des travaux que j'ai en attente depuis 1 an car cela n'est qu'une miette de pain comparé à tout ce qui se passe.

Chauffage branché en direct oblige de jouer avec mon compteur pour l'allumer et l'éteindre.

Multiple fuite quand il pleut dans l'appartement mure qui moisit sans aucune isolation et manque une vasque entre les deux chambres cela fait beaucoup et moi je commence à saturer

Par **mimi493**, le **17/05/2011** à **23:43**

Ah oui, faites la totale.

Et envoyez la LRAR au bailleur, directement, pas à la fille, pas à une agence

Par **astié**, le **17/05/2011** à **23:46**

merci merci beaucoup pour ces renseignements, me sent soulager même si les démarches ne sont pas encore faites. merci